

R 180 – 22.06

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 21 juin 2022

relative à l'objet suivant :

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 10, alinéa 2, lettre a des statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) du 25 septembre 2021 ;

vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;

vu la démission de Mme Monique AMBROSIO du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) ;

sur proposition du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER ;

le Conseil municipal, par 29 OUI, soit à l'unanimité,

déclare :

désigner Mme Yvette ANGELOZ, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020 - 2025.

